

DEMANDE DE RETRAIT ANTICIPÉ DU CAPITAL (ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ)

Entreprise

No de l'entreprise (*Exemple: 123000 / 012345.0*): / Rue, no:

Nom: NPA, lieu:

Preneur de prévoyance

Nom Prénom

Rue, no NPA, lieu:

Date de naissance Numéro AVS

Lieu d'origine

Etat civil célibataire marié(e) lié(e) par un partenariat enregistré

nouvel état civil légal dès le 01.01.2007 divorcé(e) veuf(ve) partenariat dissous

Conjoint(e) resp. Partenaire enregistré (seulement en cas de copropriété)

Nom Prénom

Date de naissance Numéro AVS

Lieu d'origine

Retrait du capital

montant désiré CHF ou

maximum

Adresse pour le Banque

versement No IBAN*

**Compte hypothécaire, compte de construction ou numéro de compte du vendeur*

Voulez-vous contracter l'offre de l'assurance risque ? oui non

Durant les 3 dernières années avez-vous effectué un rachat facultatif oui, CHF non
de prestations réglementaires ?

DEMANDE DE RETRAIT ANTICIPÉ DU CAPITAL (ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ)

Les frais d'administration s'élèvent à CHF 400.00. Le montant doit être payé avant le versement. Les frais pour la mention d'une restriction au registre foncier seront payés par REVOR Fondation collective.

Registre foncier

Registre foncier

Commune

Numéro Parcelle

Motif du retrait

Documents à joindre

Construction indépendante
d'une propriété

- _ Autorisation du crédit de construction de la banque
- _ Copie du contrat d'achat
- _ Copie du contrat de l'ouvrage

Achat d'une propriété

- _ Copie du contrat d'achat
- _ Confirmation de la banque finançant

Acquisition de parts sociales
d'une coopérative de construction
et d'habitation ou acquisition
d'actions d'une société anonyme
de locataires

- _ Confirmation de la coopérative de construction et d'habitation ou de la société anonyme de locataires du montant de souscription autorisé
- _ Confirmation de la coopérative de construction et d'habitation ou de la société anonyme de locataires que le règlement prévoit en cas de sortie, de transférer le montant à retirer, soit à une nouvelle coopérative ou à une société anonyme de locataires, soit à une institution de prévoyance
- _ Les parts sociales ou les actions doivent être mises en gage auprès de REVOR Fondation collective

Amortissement de l'hypothèque

- _ Extrait actuel du registre foncier (extrait partiel)
- _ Le créancier hypothécaire doit confirmer:
Nom et adresse du débiteur; nom du registre foncier; RF no ; parcelle, selon inscription au registre foncier; montant de l'hypothèque avant l'amortissement; attestation que le montant est utilisé pour l'amortissement

DEMANDE DE RETRAIT ANTICIPÉ DU CAPITAL (ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ)

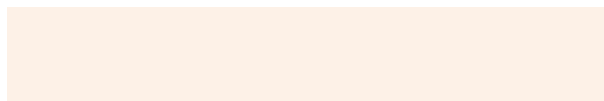
L'assuré confirme

- _ qu'il est en pleine capacité de travail et que son contrat de travail n'est pas résilié
- _ que la propriété est son lieu de résidence principal
- _ qu'il a été informé sur les conséquences fiscales suite à un retrait anticipé du capital
- _ qu'aucun retrait n'a été effectué durant les 5 dernières années.

La personne assurée prend connaissance qu'un rachat facultatif dans les prestations réglementaires est seulement possible lorsque tous les retraits pour l'encouragement à la propriété sont remboursés.

Lieu, date

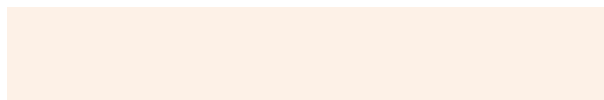
Signature de la personne assurée



Consentement du conjoint resp. du partenaire enregistré :

Lieu, date

Signature du conjoint(e) / du partenaire enreg.



Authenticité de la signature du conjoint(e) resp. du partenaire enregistré:

L'authenticité de la signature doit être attestée: (municipalité, notaire, banque)

Lieu, date

Timbre / signature

